



Ministère du Commerce,
de l'Artisanat et de
la Promotion des PME

EN PARTENARIAT AVEC



ORGANISENT LA



SEMAINE DU CONSOMMATEUR DE CÔTE D'IVOIRE

4^{ÈME} EDITION

DU 12 AU 14 MARS 2019
À LA CGECI AU PLATEAU



AVEC LES

SOLDES GÉOLOCALISÉES
DU 10 AU 31 MARS 2019

INFOLINE:

+225 21 24 24 92 / 09 233 233 / 03 511 511

JEU CONCOURS "LE CONSOMMATEUR AVERTI"

L'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UFC-CI), dans le cadre du volet formation de ses activités a initié au sein de la Semaine des Consommateurs de Côte d'Ivoire (SCCI) un jeu concours dénommé : **“Le Consommateur averti”**. C'est un jeu mettant en compétition les établissements privés ou publiques de l'enseignement supérieur et les sections de l'UFC-CI.

“Le Consommateur averti” a pour objectif le renforcement des capacités des consommateurs à la base sur divers sujets tels que la loi ivoirienne sur la Consommation, les droits et devoirs du consommateur, les différentes communications présentées aux Universités de la Consommation de la SCCI etc.

REGLEMENT OFFICIEL

1. Généralités

Le Concours **“Le Consommateur averti”** aura lieu pour la présente édition à la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ou la Maison du patronat à Abidjan Plateau en Côte d'Ivoire, du 12 au 14 mars 2019.

L'administration du Concours incombe au Comité d'Organisation, qui est composé des membres de l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UFC-CI).

2. Les participants

Pour la présente édition, les participants sont des étudiants de l'enseignement supérieur, des sections de l'UFC-CI et des personnes physiques qui évolueront individuellement.

- Les étudiants : Sont considérés comme tels, les personnes régulièrement inscrites dans tout institut universitaire.
- Les sections : Sont considérés comme tels, les groupes de personnes organisés qui ont adhéré à l'UFC-CI et qui représentent la fédération au sein de leur commune de base.
- Les personnes individuelles : Sont considérés comme tels, toutes personnes physiques participant à la SCCI comme invité, membre d'un établissement ou d'une section.

NB :

Le Comité d'organisation décide en dernier lieu de qui peut être éligible.

Les participants par équipe de six (06) membres composée de préférence d'au moins une fille.

Chaque équipe est invitée à ne présenter qu'une seule équipe qui la représentera. Pour ce faire, il est à la discrétion de chaque organisateur interne de faire une sélection afin de déterminer ses candidats.

Chaque équipe sera accompagnée d'un Représentant ou encadreur.

3. Langue

La langue du concours est le français.

4. Calendrier

09 mars 2019 : Tirage au sort pour la constitution des poules.

12 mars 2019 : 1^{ère} manche éliminatoire

13 mars 2019 : 2^{ème} manche éliminatoire

14 mars 2019 : Finale

5. Rubriques du jeu

Quatre (04) épreuves feront l'objet de la compétition:

- le Code de la Consommation (CC)
 - les Thèmes des Universités de la Consommation (TUC)
 - la Culture Générale liée à la Consommation (CGC)
 - le plaidoyer
- Le Code de la Consommation (CC) : Le code de la consommation est le code qui regroupe les dispositions législatives relatives au droit de la consommation Il s'agira pour les candidats de répondre aux questions posées sur celui-ci mis en ligne sur le site de l'UFC-CI (www.ufcci.org). La rubrique sera composée de 5 questions rapportant 30 points.
- Les Thèmes des Universités de la Consommation (TUC) : Il s'agit de trouver des réponses aux questions posées sur les thèmes débattues au cours des différentes conférences qui seront présentées pendant la SCCI.-La rubrique sera composée de 5 questions rapportant 20 points.
- La Culture Générale liée à la Consommation: Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. La rubrique sera composée de 5 questions rapportant 20 points.
- Le plaidoyer, il consiste à plaider en 3 min maximum le cas d'un consommateur en difficulté selon un thème au choix à tirer. La rubrique sera notée sur 30 points.

6. Prix et récompenses

Tous les participants recevront des diplômes de participation et des gadgets. Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure équipe; Ces prix

sont représentés par des trophées auxquels pourraient s'ajouter, selon les bienheureuses donations.

7. Université de la consommation

Des conférences seront organisées pendant la semaine du Concours. Toutes les équipes devront obligatoirement y prendre part. Différentes communications sur les questions pertinentes concernant les consommateurs seront débattues.

8. Modalités de participation

Chaque participant doit s'acquitter d'un droit d'adhésion à l'UFC-CI.

La liste des membres de l'équipe devra être communiquée aux organisateurs au plus tard le 09 mars 2019.

9. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité d'Organisation qui tranchera en dernier ressort.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours à tout moment sans préjudice du droit des tiers.

10. Compétitions

- La compétition se déroulera avec :

- Deux poules de cinq équipes composées de six joueurs dont trois sur la table de séance.
- L'équipe composée des six joueurs doit respecter le genre.
- Chaque équipe devra au minimum jouer deux matchs.
- En cas d'égalité à la 4^{ème} place, trois questions seront posées dans les différentes rubriques du jeu.
- Les qualifiés pour la finale seront désignés au nombre total de points obtenus sur les deux matchs.
- Les compteurs des finalistes seront mis à zéro.

- Le calendrier de la compétition se présente comme suit :

1^{ère} manche
12 mars 2019

Match 1 (M1)
POULE A
A1 A2 A3 A4 A5

Match 2 (M2)
POULE B
B1 B2 B3 B4 B5

2^{ème} manche
13 mars 2019

Match 3 (M3)
(M1) : 1^{er} - 2^{ème} -3^{ème}
(M2) : 4^{ème} -5^{ème}

Match 4 (M4)
(M2) : 1^{er} - 2^{ème} -3^{ème}
(M1) : 4^{ème} -5^{ème}

Finale
14 mars 2019

Match 5 (M5)
Les 4 meilleures équipes aux points des matchs
M1 M2 M3 M4

LE COMITE D'ORGANISATION